



## Commission des dynamiques territoriales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

### Cession d'une parcelle de terrain le long de la RD 63 à WOLFISHEIM

#### Rapport n° CP/2015/484

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession d'un délaissé routier situé dans l'emprise de la RD 63 sur le territoire de la commune de WOLFISHEIM

Dans le cadre de la cession d'une parcelle de terrain cadastrée en section 23 n° 673, sur le territoire de la commune de WOLFISHEIM, la Commission Permanente du Département du Bas-Rhin a validé lors de sa séance du 29 juin 2015, la vente de ce terrain au profit de l'entreprise SUPER U de WOLFISHEIM pour un montant de 50 224,00 €.

Dans le cadre des négociations relatives à cette cession, il avait été convenu avec le futur acquéreur que ce dernier mandaterait un cabinet de géomètre pour réaliser les travaux d'arpentages afférents à cette vente.

Ces travaux d'arpentage qui s'élevaient à 1 776,00 €, ayant été réglés par l'acquéreur, le montant de la vente s'élève ainsi à 48 448,00 €.

En conséquence, il est proposé de céder cette parcelle de terrain au prix 48 448,00 € à la société SUPER U de WOLFISHEIM.

Cette délibération annule et remplace la délibération numérotée CP/2015/211 du 29 juin 2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve la cession pour un montant de 48 448,00 € d'une parcelle de terrain d'une superficie de 11,68 ares, constituant un délaissé en bordure de la RD 63 sur le territoire de la commune de WOLFISHEIM,*

*- cette délibération annule et remplace la délibération numérotée CP/2015/211 du 29 juin 2015,*

*- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.*

*Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, Vice-Président du Conseil Départemental habilité à signer les actes afférents à cette vente.*

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY